

NOTES HISTORIQUES

La Nouvelle-Angleterre

On désignait autrefois sous le nom de Nouvelle-Angleterre cette partie nord-est des Etats-Unis qui comprend aujourd'hui les Etats du Maine, du New-Hampshire, du Vermont, du Massachusetts, du Rhode-Island et du Connecticut, depuis enfin le 41° au 48° latitude nord et du 71° au 74° longitude ouest. La Nouvelle-Angleterre fut donnée par Jacques Ier, en 1606, à la compagnie de Plymouth, sous le nom de Virginie, et c'est le capitaine J. Smith qui lui donna le nom de la Nouvelle-Angleterre, en 1614, lorsqu'il en explora les côtes et en dressa une carte — L'abbé L.-E. BOIS.

Noblesse oblige

La noblesse de sang remonte à un millier d'années, mais il ne faut pas croire que noblesse oblige ait été dit à l'époque de Charlemagne. Ces deux mots qui ont retenti dans l'univers civilisé ne datent que de 1788 ; ils ont été prononcés aux Etats Généraux par Gaston-Pierre-Marc de Lévis, fils du général qui succéda à Montcalm dans le commandement des troupes du Canada. La noblesse mourante trouva cette expression qui la définissait elle-même dans son sens le plus radieux.

Vers 1803, M. de Lévis publia un ouvrage d'ingénieur dans lequel il expliquait la possibilité de creuser un tunnel sous la Manche et de cette manière communiquer de France en Angleterre. — BENJAMIN SULTE.

Inhumations hatives

On cite l'inhumation de M. le chevalier Louis d'Ailleboud et de quelques autres personnages de cette époque, le lendemain de leur décès, comme des faits particuliers. Or, il semble que c'était alors la coutume, et à la fin du siècle dernier, nous voyons cette pratique encore en usage dans l'Eglise.

C'est ainsi que l'abbé Bourg, curé à Saint-Laurent près Montréal et ancien missionnaire en Acadie et à la Baie des Chaleurs, ancien vicaire-général de Québec en ces lieux, fut inhumé dans l'église Saint-Laurent, le lendemain de son décès.

Voici l'extrait de l'acte de sépulture. :

Le vingt-un août mil sept cent quatre vingt dix-sept, par nous Vicaire-Général, a été inhumé dans le Sanctuaire de cette Eglise, le corps de Messire Joseph Mathurin Bourg, curé de cette paroisse, décédé hier matin, âgé de cinquante-trois ans, deux mois et onze jours, muni des sacrements de l'Eglise. Etaient présents Messieurs Lemaire, Rivière, Houdet, Perinault, Desgarest, Orfroy, Prévot et Chenet, tous prêtres qui ont signé avec nous. — ROUX, vic.-gén.

Suivent les signatures des prêtres présents. — L'abbé E.-P. CHOUINARD

La "guignolée"

La guignolée est une ancienne coutume consistant à se réunir en bande, dans la nuit du 31 décembre, pour aller souhaiter la bonne année aux amis et connaissances, et faire une collecte pour les pauvres, en chantant la chanson de la guignolée.

Le chant de la guignolée a déjà eu le privilège d'occuper l'attention de plusieurs écrivains de France et du Canada. M. Ampère, entre autres, fait remonter l'origine de ce refrain à l'époque druidique, quand les prêtres de l'antique Gaule faisant, au nouvel an, la cueillette du gui sur les chênes des forêts sacrées, en poussant le cri de réjouissance : — Au gui l'an neuf. Au reste, en plusieurs localités du Canada, guignolé se dit aguillanleu, et encore aujourd'hui en France, suivant les régions, en emploie la gui-l'an neu, la guillannée, la qui-l'anneau.

Comme contre-poids à la thèse de M. Ampère, certains étymologistes prétendent, de leur côté, que la guignolée vient des anciens Phéniciens qui, dans la Gaule, avaient conservé la coutume de s'envoyer réciproquement, une fois l'an, des pots de blé vert en

signe de consolation et de réjouissance, et en échangeant la formule connue : — *Eghin on eit*, c'est-à-dire le blé naît, la vie ressuscite.

Quoi qu'il en soit de ces différentes hypothèses, une filiation directe paraît exister entre notre guignolée canadienne et certaines coutumes du Nouvel An encore aujourd'hui pratiquées, dans les régions de France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres. Ainsi, en Saintonge, la tradition s'est conservée de parcourir, au nouvel an, les rues des villages, en promenant un "aiguillon de bois tout neuf" dans lequel on embroche les couennes de lard reçues au passage. Cette promenade de l'aiguillon s'appelle alors l'*Aguillon neu* ou la *Guillannée*.

Dans l'ancienne province du Perche, on appelle les présents du jour de l'An : les *égulits*, par allusion, soutiennent les fidèles de M. Ampère, à la coutume druidique qui était de distribuer le *gui de l'an neuf* sous forme d'étrennes, au commencement de l'année. En d'autres régions de Normandie, ces sortes de cadeaux se nomment encore des *aiguillettes*. SYLVA CLAPIN

Le pain bénit

La reddition des comptes du marguillier en charge du Sault-au-Récollet pour l'année 1738 fait mention de l'item suivant : "Pour deux amendes de ceux qui n'ont point donné le pain bénit, 4 livres," ce qui indique que le pain bénit était obligatoire à l'église paroissiale.

Cette pratique séculaire dans l'église perpétuait le souvenir des agapes primitives et symbolisait la participation de toute l'assistance au banquet divin. Elle a fini par être mal comprise et circonvenue par les efforts d'un faux zèle : la vanité lui a donné son coup de mort.

Elle donna lieu aux rivalités parmi les paroissiens et devint une source de difficultés et de discordes que la cérémonie de paix aux balustrades était loin de faire disparaître.

Dès 1645, le *Journal des Jésuites* signale ce malheureux état de choses.

Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundi, jour de la Circonsion. Monsieur le Gouverneur le donna. Il y eut quelque parole ensuite, à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux marguilliers, M. Giffard et M. des Châtelets, et puis commencer par haut de la côte de Sainte-Genève comme par une rue ; puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le père Vermont en dressa un catalogue.

Cette précaution du père Vermont arrêta pour un temps les difficultés, mais bientôt il fut question de la toilette du pain bénit.

Les dames se chargèrent naturellement d'épingler les festons.

Citons le *Journal des Jésuites* (1646) :

Le dimanche devant la Septuagésime, Madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait ; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge, à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierges, au lieu d'écus d'or, qu'elle eût bien désiré y mettre ; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons ; mais devant que le bénir, je fis tout oster, et le bénis avec la même simplicité que j'avais fais les précédents, et particulièrement celui de M. le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportât de la jalousie et de la vanité.

On le voit, le pauvre pain bénit courait déjà des dangers sérieux ; c'est encore étonnant qu'il ait pu résister à de si perpétuels murmures.

Dans nos campagnes, on y allait avec beaucoup plus de modération ; les habitants étaient animés d'une piété réelle à ce sujet. La dépense seule ralentit le zèle. Aussi les curés, sans vouloir tout de suite en finir avec l'usage, favorisèrent son abolition. — L'abbé CHN.-P. BEAUBIEN.

UN PEU D'ART AU FOYER

Il dépendra de vous, fillettes et garçons des champs, de faire de votre chaumière un logis plaisant à voir du dehors et plaisant à habiter. De la propreté et du bon ordre je ne vous dis rien. Mais ce n'est pas tout d'être propres et rangés. Il faut aussi disposer toutes choses avec un peu d'habileté et d'élégance. Quelques belles fleurs au jardin ne sauraient nuire aux choux ni aux carottes. Un rosier, une vigne vieilles, une glycine qui grimpe au mur et le tapisse, donne à la plus modeste demeure un air riant. Dans l'intérieur, de vieux meubles soigneusement entretenus et cirés, quelques belles vieilles assiettes sur les galeries du dressoir ; au mur, deux ou trois gravures de bon goût encadrées de simple bois de chêne ; dans un coin, sur une étagère, un vase où trempent quelques fleurs ; sous la vaste cheminée, d'anciens chenets de fer d'une forme élégante, c'est assez pour que l'art s'établisse à votre foyer.

E. PÉCAUET.

Il faut résister toujours, résister quand même, tant que l'on a une parcelle du sol sacré de la patrie sous ses semelles. — GAMBETTA.

LES DISTRAITS



La lecture de mon journal ne doit pas me faire oublier que j'ai une lettre pressée à mettre à la poste.



Mme Létourneau (croyant tenir son fils). — A la bonne heure, aujourd'hui, du moins, tu te laisses peigner tranquillement.